



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instituteurs

Question écrite n° 39350

Texte de la question

Mme Jacqueline Hoffmann attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'insuffisance de l'augmentation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 1987 dans les Yvelines, comparée aux loyers réels (2 500 francs à 3 500 francs) payés par les instituteurs des Yvelines. En effet, seule une augmentation de 4,5 p 100 a été décidée par le préfet (arrêté préfectoral du 20 octobre 1987) alors que l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) évalue l'augmentation moyenne des prix des loyers à 6,8 p 100 pour l'année civile 1987. Cette situation conduit à accentuer encore la différence entre instituteurs logés et non logés, créant ainsi une véritable discrimination et instaurant deux catégories d'enseignants. Elle lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que la prise en charge par l'État mise en place en 1981 permette d'en finir au plus vite avec cette injustice. Par ailleurs, elle souhaite que lui soit indiqué par département quel est le taux de base retenu et le pourcentage d'augmentation des taux fixes par les préfets pour l'année civile 1987.

Données clés

Auteur : [Mme Hoffmann Jacqueline](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39350

Rubrique : Enseignement maternel et primaire: personnel

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1728